CAN/ULC 515:2024

Norme sur les engins automobiles de lutte contre les incendies

ULC Standards
Normes ULC

CCN SCC

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : 1-(888)-853-3503
Courriel : ClientService@shopULStandards.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : http://www.shopulstandards.com

Le but premier de cette norme est énoncé au paragraphe qui en définit le domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

Il est possible de commander des exemplaires de cette norme auprès de Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

Norme sur les engins automobiles de lutte contre les incendies, CAN/ULC 515

Quatrième édition, daté 3 avril 2024

Sommaire des sujets

Cette quatrième édition de la norme CAN/ULC 515 datée du 3 avril 2024 renvoie à la norme NFPA 1900 pour garantir une harmonisation actualisée avec la norme NFPA.

Les exigences sont essentiellement conformes à la ou aux propositions à ce sujet datées du 16 novembre 2023.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

CAN/ULC 515:2024

Norme sur les engins automobiles de lutte contre les incendies

ICS 13.220.10

Première édition . . . . . octobre 1988
Deuxième édition . . . . . septembre 2004
Troisième édition . . . . . mars 2013
QUATRIÈME ÉDITION . . . . . 3 AVRIL 2024

Copyright © 2024

Normes ULC

Normes ULC, and Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, par procédé électronique ou autre, est interdite, sauf sur permission préalable.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES 7

SOUS-COMITÉ DE NORMES ULC SUR LES ENGINS AUTOMOBILES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES 9

PRÉFACE 11

INTRODUCTION

1 Domaine d'application 13
2 Composants 13
3 Unités de mesure 13
4 Publications de référence 13
5 Généralités 13

ANNEXE A (à titre informatif) – Document explicatif

ANNEXE B (à titre informatif) – Considérations d'options propres au Canada

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	CATÉGORIE	RÉGION
D. Bastarache	Clow Canada	Producteur	Nouveau-Brunswick
D. Bokovay	Centre interservices des feux de forêt du Canada	Membre intéressé à titre divers	Manitoba
A. Burridge	Services d'urgences et de lutte contre les incendies d'Ajax	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Ontario
P. Faulkner	Clean Harbors	Utilisateur commercial / industriel	Alberta
T. Harbour	Mueller Water Products	Producteur	États-Unis
M. Harwood	IV3CUS/IV3 Solutions	Membre intéressé à titre divers	Ontario
J. Hebenstreit	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	États-Unis
K. Jess	Alberta Municipal Affairs	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Alberta
T. Jukes	Services de lutte contre les incendies du comté de Wheatland	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Alberta
F. Lapointe	Ministère de la Sécurité Publique	Organisme gouvernemental	Québec
D. Leonhardt	Mercedes Textiles Ltd.	Producteur	Québec
P. Martel	Ministère de la Défense nationale et forces armées canadiennes	Organisme gouvernemental	Ontario
J. Mavrinac	Timmins Firefighters	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Ontario
C. Mclean	Service de lutte contre les incendies du Midland	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Ontario
V. Sethuraman	Profire Safety Consultants	Membre intéressé à titre divers	Émirats arabes unis
R. Suche	Association des fabricants d'engins de lutte contre les incendies	Producteur	Canada
D. Tiller	Bureau du commissaire des incendies et Gestion des urgences	Sans droit de vote	Ontario
D. Haithcock (président TC)	UL Standards & Engagement	Sans droit de vote	États-Unis
A. Hollen (gestionnaire de projet)	UL Standards & Engagement	Sans droit de vote	États-Unis

Il s'agit de la liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition des membres du comité peut avoir changé depuis ce temps.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

SOUS-COMITÉ DE NORMES ULC SUR LES ENGINS AUTOMOBILES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	CATÉGORIE	RÉGION
R. Anselmi	Services de lutte contre les incendies de Toronto	Membre sans droit de vote	Ontario
A. Burridge	Services d'urgences et de lutte contre les incendies d'Ajax	Membre sans droit de vote	Ontario
A. Cafovski	Commercial Emergency Equipment Co.	Producteur	États-Unis
M. Dandona	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	États-Unis
P. Ginnaty-Moore	Aucun – retraitée	Membre sans droit de vote	États-Unis
J. Hackett	Rosenbauer America	Producteur	États-Unis
D. Haithcock	UL Standards & Engagement	Président	États-Unis
K. Jess	Autonome	Membre intéressé à titre divers	Alberta
F. Lapointe	Ministère de la Sécurité Publique	Organisme gouvernemental	Québec
J. Larner	City View Bus Sales & Services Ltd.	Chaîne d'approvisionnement	Ontario
J. Mavrinac	Pompiers de Timmins	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Ontario
B. McBain	UL Solutions	Mise à l'essai et normes	Ontario
C. Mclean	Midland Fire Department	Autorité compétente / Organisme de réglementation	Ontario
M. Moore	Pierce Manufacturing	Membre sans droit de vote	États-Unis
P. Natale	Dependable Emergency Vehicles, division de Dependable Truck & Tank Ltd.	Membre sans droit de vote	Ontario
B. Palmer	Rosenbauer America, LLC	Membre sans droit de vote	États-Unis
A. Roessing-Zewe	UL Standards & Engagement	Gestionnaire de projet	États-Unis
C. Schram	Services de lutte contre les incendies de Saint-Albert	Autorité compétente / Organisme de réglementation	États-Unis
R. Stacey	Metalfab LTD	Membre sans droit de vote	Nouveau-Brunswick
J. Sward	HUB Fire Engines	Membre sans droit de vote	États-Unis
J. Witt	Safetek Emergency Vehicles	Membre sans droit de vote	Colombie-Britannique

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

PRÉFACE

Le présent document constitue la quatrième édition de la norme CAN/ULC 515, Norme sur les engins automobiles de lutte contre les incendies.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

Toutes les références aux valeurs de pression et de vide, sauf mention contraire, devront être considérées comme des « estimations ».

Les Annexes A et B sont présentées uniquement à titre informatif et indicatif uniquement.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que les marquages ou les directives de montage soient dans les deux langues officielles.

Cette quatrième édition de la Norme nationale du Canada est basée sur la troisième édition et la remplace maintenant.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Toute demande d'interprétation de cette norme doit être acheminée à Normes ULC. La demande doit être rédigée de sorte à permettre une réponse « oui » ou « non » en fonction du texte littéral de l'exigence en question.

Cette norme CAN/ULC 515 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) à l'adresse https://csds.ul.com.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

INTRODUCTION

1 Domaine d'application

1.1 Cette Norme définit les exigences minimales pour la conception, la réalisation, les critères d'acceptation et les tests de nouveaux engins automobiles de lutte contre les incendies, d'engins de lutte contre les feux de forêt, d'engins des équipes de lutte contre les feux de forêt et des remorques.

2 Composants

2.1 Un composant d'un produit couvert par cette Norme devra :

a) être conforme aux exigences définies pour ce composant, comme indiqué dans cette Norme;

b) être utilisé conformément à sa cote déterminée en fonction des conditions d'utilisation prévues;

c) être utilisé dans ses limitations d'utilisation ou conditions d'acceptabilité établies.

2.2 Un composant d'un produit couvert par la présente Norme n'est pas tenu d'être conforme aux exigences particulières qui :

a) concernent une fonction ou une caractéristique non obligatoire dans l'application du composant dans le produit;

b) sont supplantées par une autre exigence dans la présente Norme; ou

c) sont examinées séparément lorsqu'elles font partie d'un autre composant, à condition que le composant soit utilisé en conformité avec sa classification et ses limitations.

2.3 Des composants précis sont incomplets en matière de caractéristiques de construction ou limités dans leurs capacités de performance. Ces composants sont conçus pour être utilisés dans certaines conditions particulières uniquement, par exemple à des températures ne dépassant pas certaines limites, et ne doivent être utilisés que dans ces conditions particulières.

3 Unités de mesure

3.1 Les valeurs qui ne sont pas indiquées entre parenthèses correspondent aux exigences définies. Les valeurs entre parenthèses sont des informations explicatives ou approximatives.

4 Publications de référence

4.1 Pour les références non datées à un code ou à une norme figurant dans les exigences de la présente norme, on doit comprendre qu'il s'agit de la dernière édition de ce code ou de cette norme.

4.2 Les publications indiquées ci-dessous sont citées comme sources de référence dans la présente Norme.

NFPA 1900, *Aircraft Rescue and Firefighting Vehicles, Automotive Fire Apparatus, Wildland Fire Apparatus, and Automotive Ambulances*

5 Généralités

5.1 Tous les nouveaux engins automobiles de lutte contre les incendies, les engins de lutte contre les feux de forêt, les engins des équipes de lutte contre les feux de forêt et les remorques doivent répondre

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.